



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 20-20190705

**APPEL A PROJETS POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX - DETR : INFORMATION SUR LES
DOSSIERS SOUMIS A L'ETAT**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS.

Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 20-20190705**APPEL A PROJETS POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES
RURAUX - DETR : INFORMATION SUR LES DOSSIERS SOUMIS A L'ETAT**

Le Président informe que par courrier daté du 20 février 2019, le Préfet a transmis l'appel à projets concernant la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux, dont la commission d'élus s'est réunie le 12 février. Les collectivités avaient jusqu'au 15 avril délai de rigueur, pour soumettre à demande de financement leurs dossiers d'opérations éligibles.

Créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011, la DETR résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR). Elle a pour objectif de financer des projets d'investissement ainsi que des projets dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services en milieu rural.

Ainsi, les dossiers suivants ont été déposés :

- Réhabilitation de la déchetterie de Saint-Joseph, pour un montant prévisionnel total d'opération de 423.000,00 € HT,
- Construction de la déchetterie de l'Entre-Deux, pour un montant prévisionnel total d'opération de 700.000,00 € HT.

Les projets seront instruits par les sous-préfectures d'arrondissement en fonction du respect des modalités et des règles d'éligibilité de la DETR, les arrêtés d'attribution de subventions devant être pris avant la fin du 1^{er} semestre 2019.

Certaines des opérations présentées peuvent prétendre à des co-financements, ou émerger à d'autres dispositifs de financement – parfois cumulables. Selon les dossiers, ces opérations ont ou seront donc éventuellement soumises à demande d'aide auprès des organismes concernés. Un plan de financement prévisionnel sera alors soumis opération par opération, pour approbation du Conseil communautaire.

Vu la délibération n°27-20180323 du 23 mars 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour solliciter toute attribution de subvention,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte des dossiers soumis à demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- d'approuver le principe de présentation des dossiers éligibles auprès des différents financeurs concernés,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- **prend acte des dossiers soumis à demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

